

« MOUVEMENTS DE POPULATIONS ET CHOC DES CULTURES »
Impératifs politiques et exigences éthiques

Le Président :

Un événement d'importance, ignoré de la grande presse, sauf de *La Croix*, et plus encore des chaînes de télévision, souligne l'actualité du sujet de cette réunion.

Du 28 février au 22 mars dernier, à l'invitation du Comité central des Catholiques allemands et des Semaines sociales de France, une centaine de personnalités venant de vingt pays européens se sont réunies à l'Académie Catholique de Berlin. Elles ont tenu un colloque consacré aux responsabilités sociales des chrétiens face à l'évolution de la construction de l'Europe. Elles ont mis sur pied un projet de rassemblement des chrétiens d'Europe en septembre 2004 et comptent faire entendre leur voix auprès des artisans de la Convention de l'Europe.

Dans son introduction aux travaux de la rencontre de Berlin, Michel CAMDESSUS, Président des Semaines sociales de France a notamment déclaré : *« Nous devons affronter ensemble tout ce qui en Europe est repli sur soi et menace pour la dignité de l'homme. Une Europe hédoniste, en repli démographique, une Europe qui serait fermée à l'immigration, risque de rater son rendez-vous avec l'Histoire. Pour faire face à ce risque, il n'y a pas de programme chrétien mais il y a une façon chrétienne de se situer à l'égard des immigrés. »*

Dans un livre publié en 1999, sous le titre *“Les racines de l'identité européenne,”* Gérard-François DUMONT a consacré un chapitre à l'identité socio-démographique de l'Europe. Il a analysé la longue vague de croissance démographique qui a permis à l'Europe son expansion à travers le monde, notamment de 1700 à 1914 alors qu'aujourd'hui il souligne son vieillissement et dénonce le malthusianisme comme ennemi de l'identité européenne. Un continent sous-peuplé attire les continents sur peuplés. C'est ainsi que, depuis un siècle, les immigrants et

leurs descendants ont enrichi la population française d'environ 10 millions de personnes.

Ainsi, Monsieur le Recteur, vos travaux vous placent au cœur des enjeux que des Catholiques réunis à Berlin ont récemment identifiés.

Mais votre œuvre dépasse largement notre continent, témoin votre ouvrage sur *« Les populations du monde »* publié en 2001.

Vous êtes économiste, Docteur d'État en Sciences économiques, diplômé de l'Institut d'Études politiques de Paris et – je tiens à le souligner - de l'Institut d'Administration des Entreprises de Poitiers.

Vous avez, en effet, une expérience vécue de l'entreprise qui manque d'ordinaire aux universitaires.

Vous avez été banquier durant quinze ans, de 1973 à 1988, accédant aux fonctions de Directeur de la banque de Baeque-Bean, spécialisée dans le prêt aux jeunes entreprises, et Directeur Central de Cofibanque.

L'université devient alors le cadre d'une très brillante carrière : Professeur à l'Université de Paris-Sorbonne de 1988 à 1996 et, à nouveau, depuis 1998. Entre temps vous êtes nommé Recteur de l'Académie de Nice et Chancelier des Universités, une fonction qui fait de vous le patron de l'Éducation nationale pour un très vaste territoire, du primaire à l'université.

Vous avez aussi des racines dans notre Académie. Non seulement vous en êtes membre associé, mais votre ouvrage, écrit en collaboration *“Pour la liberté familiale”*, a reçu le Prix de l'Académie d'Éducation et d'Études sociales en 1986, prix que vous avez reçu des mains de notre Président d'alors, Henri GUITTON.

Il y a le professeur, mais il y a l'auteur, d'une fécondité sans pareille. La démographie est

l'axe principal de votre œuvre comme en témoignent aussi vos responsabilités passées ou présentes dans le monde associatif. Directeur du séminaire Alfred SAUVY au Collège de France, Président de l'Institut de recherches "Immigration et Société", administrateur de la Société de géographie... Il y en a beaucoup d'autres.

Parmi beaucoup d'ouvrages, je voudrais évoquer votre ouvrage intitulé "*Le festin de Chronos*" qui avait été l'occasion d'un dîner-débat à Deauville organisé par "Évangile et Société" en 1992. Vous aviez tenu en haleine cent cinquante convives, en évoquant le mythe de Chronos, l'un des Titans qui dévorait ses propres enfants afin de rester seul maître du monde. « *La civilisation européenne, écrivez-vous, renouvelle aujourd'hui sous ses airs policés le festin de Chronos. Bercés par le mythe de la surpopulation les Européens refusent avec inconscience la vie et l'avenir. Ainsi est dressé le constat du déclin de la fécondité européenne.* » Mais Chronos peut être défait si, je vous cite, « *l'art politique trace entre les générations les pistes d'une solidarité nouvelle et la survie de notre civilisation* ».

Très récemment, dans « *Les populations du monde* », vous analysez la dynamique contemporaine de la population mondiale et vous proposez une approche géographique. Vous tracez les étapes de la croissance humaine, les variations dans l'espace et dans le temps des rythmes démographiques, avec figures, cartes et index géographiques qui sont passionnants.

Nous n'aurons pas trop de la science du démographe et de l'espérance du Chrétien pour dominer les vertiges et exorciser les peurs qui procèdent des comparaisons : des pays dépeuplés et très riches, des pays surpeuplés et très pauvres.

Alors, comment, dans un tel contexte, notre recherche sur l'unité du genre humain, « donné historique et ontologique premier » dit Jean-Paul II, pourrait-elle encore espérer « donner une impulsion nouvelle à la vie en société », une société si dramatiquement déchirée ?

Aidez-nous à comprendre, Monsieur le Recteur ! Au secours, cher ami !

Gérard-François DUMONT :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs et chers amis, je ressens ce soir très profondément trois sentiments : l'honneur, l'émotion et l'amitié. L'honneur de pouvoir proposer une communication à votre Académie. L'émotion du souvenir de la remise d'un prix à mon livre *Pour la Liberté familiale* par votre regretté Président Henri GUITTON, un homme d'une vitalité, d'une intelligence et d'une humanité hors pair. Et l'amitié, parce que je vois dans cette salle nombre d'amis qui ont eu la sympathie de bien vouloir venir m'écouter, alors qu'il leur est déjà arrivé de me supporter dans d'autres conférences.

Le sujet, que j'ai accepté, de cette communication, est d'une telle ampleur qu'il est évidemment impossible d'en traiter tous les aspects dans un temps limité. Je vais plutôt procéder par un certain nombre de touches que vous pourrez compléter ou contester lors de la partie débats.

Le Président André Aumonier a été, comme à son habitude, très insistant sur la nécessité de présenter une communication fidèle au thème annuel de votre Académie "l'Unité du genre humain". Aussi vais-je commencer par présenter ce qui me paraît être, d'un point de vue général, cette unité du genre humain, afin de comprendre notamment en quoi cette dernière n'est pas remise en cause par les phénomènes migratoires. Je soulignerai ensuite combien les migrations contemporaines ou à venir sont fondées sur des causes semblables aux migrations anciennes. Néanmoins, et en sus, les processus de globalisation, d'internationalisation et de mondialisation, chacun relevant d'une définition précise et distincte que je vous proposerai, génèrent de nouvelles logiques migratoires. Tout cela appelle en conséquence des impératifs politiques et des exigences éthiques.

**A. LES TROIS FONDEMENTS
DE L'UNITE DU GENRE HUMAIN**

L'unité du genre humain repose sur trois fondements essentiels, au cœur de l'existence de l'homme, dont la compréhension est primordiale pour aborder le thème de cette communication.

Une unicité « exclusive »

Le premier fondement tient à ce que l'unité du genre humain résulte de l'unicité de chaque être humain, qui découle d'une individualité exclusive, ne serait-ce qu'au plan génétique. Rien ne peut remettre en cause ce fondement. Aucun travail chirurgical effectué sur la totalité d'un être humain ne peut effacer cette exclusivité individuelle, même si deux hommes pourraient éventuellement, avec de la chirurgie esthétique, présenter des apparences semblables. Aucun homme ne peut être l'*alter ego* d'un autre. Même si l'évolution, non souhaitable, des techniques concernant le clonage se poursuit, elle ne peut parvenir à commander un pareil durablement identique, corps et âmes, à un autre homme. Car la fabrication d'un clone verrait ensuite inévitablement naître des différences : ces deux pareils d'origine vivraient dans un contexte non totalement semblable, auraient un vécu autre et évoluerait distinctement au fil du temps. L'**unicité** de l'homme est donc le fondement commun du genre humain, et je la qualifie d'**exclusive** pour être clair, quitte à risquer une redondance entre le terme et l'adjectif.

Prenons deux types d'exemples susceptibles d'illustrer notre pensée, en considérant d'une part des fratries, d'autre part des sociétés d'origine culturelle semblable. Les frères BLANQUI, Louis-Auguste et Jérôme-Adolphe, ont bien eu les mêmes parents. Or le premier est devenu un théoricien socialiste, publiant le fameux journal *Ni Dieu, ni Maître*, et le second est devenu un économiste libéral. Autre exemple, le dictionnaire *Robert* résume la bibliographie du stratonaute suisse Auguste PICCARD, considérant secondaire le rôle de son frère jumeau et collaborateur Jean, non

citée. Considérons désormais deux sociétés, l'euro-péenne et la nord-américaine. La culture nord-américaine est sans aucun doute la fille de la culture européenne et pendant longtemps, les Etats-Unis sont inclus dans la civilisation « européenne ». Puis ils suivent leur propre chemin. Après Lincoln, la guerre de sécession et la conquête du territoire par les Américains eux-mêmes, les Etats-Unis sont désignés comme une civilisation « américaine » et non plus dans la civilisation « européenne ». Les deux cultures qui ont tant d'ancêtres en commun évoluent en fonction de leurs propres spécificités et ne sont plus équivalentes et encore moins des clones.

L'unité du genre humain tient donc d'abord à ce que chaque homme ne doit son existence qu'au fait d'être différent de n'importe lequel de tous les autres hommes. Ce premier fondement unitaire du genre humain résulte de ce que chaque humain équivaut à une **novation**, puisque son arrivée dans la vie voit naître un être sans pareil, différent de tous ceux existant ou ayant existé. Enseigner ce fondement, c'est donc dire : tu n'existes que parce que tu es différent des autres, que parce que ton identité est unique, et tu appartiens au genre humain parce que celui-ci se fonde sur cette caractéristique.

L'appel à la vie

Le deuxième fondement de l'unité du genre humain tient à ce que chaque homme est appelé à la vie, sans choisir ni le lieu ni le temps de sa naissance, avec une mission double de **relais** et de **création**. De relais parce que chaque homme s'inscrit dans la chaîne des générations, ce qui lui impose d'une part d'être un "jardinier de la terre", selon la formule implicite de la Genèse¹, évoquée dans le langage d'aujourd'hui par l'adjectif « durable », et d'autre part, d'être un bon transmetteur. Rôle de créateur parce que tout homme est appelé à créer et à développer ses capacités, qu'il naisse dans un bidonville ou qu'il naisse milliardaire. L'histoire montre que le premier peut être meilleur que le

second. Par exemple, Martin LUTHER-KING fut un apôtre de la paix, alors qu'un milliardaire a préféré phagocyter un pays d'Asie centrale et dépenser ses milliards pour former des tueurs, pour les « canons », plutôt que pour le « beurre », au profit du développement humain. À cet égard, la démographie politique que j'ai fondée, livre des enseignements imparables. À l'orée du XXI^e siècle, la corrélation est parfaite : les pays ayant le plus faible développement humain, les mortalités infantiles les plus élevées, sont les mêmes que ceux dont les gouvernants consacrent ou ont consacré les plus fortes proportions de leur budget aux « canons » plutôt qu'au « beurre » : Irak, Corée du Nord, Soudan, Yémen, Ethiopie, Mozambique, Sierra Leone...

Le caractère pluriel de toute identité

Le troisième fondement provient de ce que l'unicité exclusive s'alimente à la fois de sources propres à chaque individu et d'identités collectives. J'écris bien identités collectives au pluriel parce que, entre la part d'identité ayant pour origine une unicité exclusive, et l'appartenance à l'ensemble de l'humanité, chaque homme se nourrit et nourrit de nombreuses identités intermédiaires : familiale, associative, locale, régionale, nationale, continentale, religieuse... Il en résulte que l'identité authentique de l'homme ne peut être que plurielle (j'utilise cet adjectif bien avant qu'il ait été repris par le langage politique). Ce troisième fondement se résume à un point fondamental : **toute identité authentique est plurielle**.

Or, en se déplaçant, l'homme transporte son identité. Les migrations modifient donc en permanence la géographie culturelle de la planète. D'une part, le migrant influence la culture du lieu d'accueil. Et, en même temps, le lieu d'accueil agit sur son évolution identitaire.

Mais les mouvements de population qui changent en permanence la géographie culturelle ne remettent pas en cause l'unité du genre humain dont les fondements demeurent. Lorsque Saint Cyrille de Salonique évangélise certains pays slaves, il modifie les croyances

¹ « Le seigneur Dieu établit (l'homme) dans le jardin d'Eden pour cultiver le sol et le garder ». N'est-ce pas toute la terre, avec la beauté de ses paysages, qui est ce jardin d'Eden ?

des habitants de ces territoires, mais il ne porte pas atteinte à l'unité du genre humain. Lorsque les mahométans, lors de leurs voyages le long de la route de la soie, convertissent une partie de l'Asie centrale à l'Islam, les fondements de l'unité du genre humain ne sont nullement remis en cause. D'ailleurs cet Islam, qui modifie les caractéristiques religieuses de cette région du monde, n'annihile pas l'ensemble des autres traits culturels. Bien au contraire, des habitants de cette région adhèrent à un Islam qu'ils moulent dans leurs propres traits culturels. La preuve en a, à nouveau, été fournie lorsque les Afghans ont refusé d'adhérer à une sorte de nouvelle « oumma » fondée sur le souhait d'un choc violent avec l'Occident, ou plutôt sur un mythe de l'Occident créé pour la circonstance par soif de pouvoir. Autre exemple, aujourd'hui, une certaine pénétration des États-Unis par une culture d'origine hispanique et catholique – d'où il résulte, important changement religieux, que les Catholiques sont en train de devenir majoritaires aux États-Unis – ne remet pas en cause l'unicité du genre humain.

Ainsi, cette unicité repose sur trois fondements : chaque homme bénéficie d'une unicité exclusive ; chaque vie est appelée ; toute identité humaine authentique est plurielle. À la compréhension de ces fondements doit s'ajouter celle des facteurs des mouvements de population pour former un diagnostic permettant ensuite de proposer l'ordonnance.

Les mouvements migratoires qui traversent le monde redessinent en permanence les cartes culturelles. Ils sont à la fois motivés par des causes semblables à celles des siècles précédents, mais, en outre, par des facteurs profondément nouveaux que j'appelle les nouvelles logiques migratoires.

B. LES FACTEURS MIGRATOIRES CLASSIQUES

Les facteurs classiques des mouvements des populations, qui continuent de s'exercer dans notre monde contemporain comme hier, sont au nombre de quatre :

- les facteurs politico-religieux ;

- les facteurs économiques ;
- les facteurs démographiques ;
- et les facteurs composés.

Les facteurs politico-religieux

Les facteurs politiques et religieux sont de deux nature, selon qu'ils génèrent de la répulsion ou de l'attraction. Citons quelques exemples de répulsion : des opérations militaires internes chassant des populations ou les obligeant à partir, comme ces dernières années au Rwanda, dans les zones kurdes de la Turquie ou au Soudan ; des persécutions politiques comme les Alsaciens en 1870 ou les Harkis en 1962 ; l'éloignement d'opposants politiques à l'exemple de SOLJENITSYNE ou de BOUKOVSKY expulsés de l'URSS ; des situations politiques gravement détériorées, comme en l'Allemagne de l'Est pendant quarante ans, l'Albanie depuis plusieurs décennies, le Zimbabwe aujourd'hui ; des changements de régime qui restreignent la liberté, comme l'Iran après la révolution 1979 ou le régime des talibans en Afghanistan. Ainsi, de nombreux facteurs de répulsion, dus à des situations politiques, contraignent des populations à quitter des territoires, et donc à modifier la géographie culturelle de la planète.

Des facteurs d'attraction résultent de décisions politiques. L'immigration allemande des années 1960 a été stimulée par la volonté politique des gouvernements allemands de signer des accords de migrations avec la Turquie, celle des années 1990 au maintien de la loi fondamentale de 1949 qui permet à toute personne de souche allemande vivant en Biélorussie, en Ukraine, en Russie ou en Asie centrale de s'installer (et non de retourner parce que c'étaient ses ancêtres qui avaient quitté l'Allemagne) en Allemagne. Dans d'autres territoires, des lois économiques, fiscales ou financières, sont susceptibles d'attirer des populations, comme dans le cas du Royaume-Uni, avec les expatriés français des années 1990, ou de la Suisse. L'exemple de l'immigration juive en Israël est particulièrement intéressant, car il additionne, encore plus clairement que dans le cas de la migration de Français vers le Royaume-Uni

depuis les années 1990, les facteurs politiques de répulsion du pays de départ (comme les décisions de l'Égyptien Nasser en 1956) et des facteurs d'attraction, compte tenu de la volonté d'Israël d'augmenter sa population juive.

D'autres décisions politiques, comme les lois sur le rapatriement familial sont susceptibles d'attirer des populations, d'autant plus lorsque les textes sont particulièrement larges. Ainsi la France, de 1980, suite à un arrêt du Conseil d'État, jusqu'à 1993, a-t-elle autorisé juridiquement le rapatriement familial polygame, l'une des causes du développement d'émigrations à partir de l'Afrique subsaharienne. Enfin, le cas des États-Unis est éclairant : depuis la révision complète de sa politique migratoire en 1965, supprimant les inégalités des quotas géographiques, la géographie migratoire des États-Unis s'est largement modifiée.

Un autre cas intéressant est celui de la Russie qui, depuis 1989, a d'abord cherché à contenir l'afflux des Russes en provenance des anciennes républiques de l'URSS devenues indépendantes. Elle a donc souhaité, avec un succès très relatif, être répulsive, notamment dans l'idée de préserver une présence russe dans les pays de la Communauté des États indépendants (CEI) et dans les pays baltes. Depuis 2002, considérant l'importance de sa dépopulation (environ 700 000 habitants par an), la Russie a radicalement changé sa politique, en décidant désormais une politique attirante vis-à-vis des vingt millions de migrants potentiels, avec des facilités d'accueil et même des prêts à émigrer.

Les facteurs politiques à l'origine de migrations, qui ont exercé des effets tout au long de l'histoire de l'humanité, continueront demain, parce que les situations et décisions politiques sont susceptibles de créer des effets de répulsion ou d'attraction.

Les facteurs économiques

Le deuxième type de facteurs est provoqué par des déséquilibres économiques entre des territoires sachant valoriser leur capital humain, leurs ressources, ou possédant des

sources d'énergie ou des minerais précieux, et d'autres qui ne parviennent pas à valoriser leurs ressources ou disposent d'un sous-sol moins riche. Constatant ces écarts, des personnes émigrent afin d'améliorer leur niveau de vie.

Un des exemples les plus intéressants de ce dernier quart de siècle est celui de la Côte d'Ivoire. Ce pays, pendant toute la période où il connaît un développement économique à la fois remarquable et relativement exceptionnel dans sa région, est un grand pays d'immigration. Ensuite, lorsque les conditions se détériorent, l'immigration laisse la place à l'émigration.

Les migrations économiques sont donc fonctions de la capacité des pays à créer des richesses, des variations des revenus provenant des rentes d'hydrocarbures (Arabie Saoudite, Libye...), ou des besoins de main-d'œuvre liés à des grands travaux dans le domaine du bâtiment ou des travaux publics.

Outre ce premier type de migration économique résultant de déséquilibres entre des territoires, un second type tient aux "migrations techniques", conséquences de profonds changements dans les structures économiques modifiant les différents marchés de l'emploi d'un territoire et pouvant contraindre à des mouvements de population. Outre l'émigration rurale née du passage d'une économie essentiellement agricole à une économie industrielle, s'est déployée, depuis le milieu des années 1970, ce que j'appelle une émigration industrielle, provoquée par le manque d'anticipation et la rapidité du passage d'une économie industrielle à une société de l'information. Par exemple, en France, les seules grandes agglomérations qui perdent de la population par émigration sont justement celles des régions anciennement industrielles, comme Lens, Béthune ou Saint Étienne.

Les facteurs démographiques

Un troisième type de facteurs classiques provient de différentiels démographiques qui génèrent des migrations. Ainsi la Kabylie est-elle terre d'émigration en raison d'une densité

remarquable de sa population. À l'inverse, l'immigration en Amérique, particulièrement intense au XIXe siècle, a été facilitée par son très faible peuplement antérieur. De même, l'Algérie, dans les années 1840, était un pays quasiment vide d'hommes et donc il n'était pas difficile pour lui d'attirer des populations comme, plus tard, d'autres pays d'Afrique, d'Asie ou d'Océanie.

Outre les différentiels de densité, peuvent également exercer des effets les différentiels de mortalité. L'exemple le plus illustratif, et particulièrement tragique, est celui de l'Irlande en 1842, où des conditions terrifiantes de mortalité ont poussé vers l'Amérique du Nord un nombre considérable d'Irlandais. D'ailleurs, l'Irlande compte encore aujourd'hui moins d'habitants qu'en 1840.

Les différentiels de composition par âge peuvent créer des facteurs d'attraction vis-à-vis d'une main-d'œuvre plus jeune, escomptant améliorer plus vite ses revenus au service d'une clientèle plus âgée et plus aisée. Il faut en outre citer, de façon anecdotique, mais puisque plusieurs émissions de télévision y ont été consacrées sur Arte, les différentiels de composition par sexe : des déséquilibres de sexe peuvent encourager certains mouvements de population. Le cas s'est trouvé de territoires ruraux où quelques agriculteurs, faute d'équivalent féminin dans leur région, ont fait venir des personnes de sexe féminin, de Mayotte ou de Madagascar par exemple.

Les facteurs composés

En fait, la frontière entre ces trois types de facteurs migratoires, politiques, économiques et démographiques n'est pas toujours évidente. Aussi, en quatrième point, il faut insister sur les migrations à causes composées, c'est-à-dire des migrations à la fois politiques et économiques, ou économiques et démographiques, ou politiques et démographiques, ou encore à la fois politiques, démographiques et économiques.

La migration résultant de facteurs politiques et économiques s'intitule, selon la formule américaine, *for bread and freedom* (pour le pain et la liberté). La migration des Chinois vers Hong Kong était une émigration à la fois politique et économique. L'émigration des Juifs sous le régime d'Hitler répondait également à cette même logique. Plus généralement, la combinaison entre causes politiques et causes économiques tient au fait qu'une mauvaise gouvernance dans un pays additionne fréquemment l'absence de liberté politique avec celle de la liberté économique. Le cas de l'Algérie illustre parfaitement ce cas, puisque l'émigration des Algériens, tout particulièrement depuis le contre-choc pétrolier de la moitié des années 1980, est fondée à la fois sur ces deux manques.

Le deuxième type de migration composée est la migration économique-démographique. Il peut être illustré par des exemples assez anciens, comme le cas des peuples germaniques émigrant vers l'Europe orientale, des Polonais venant fournir de la main-d'œuvre à la France meurtrie par la Première guerre mondiale, ou par des exemples plus récents, comme le cas de la Kabylie dans les années 1950.

En outre, un type complet de migration composée naît d'un enchaînement de trois causes qui se nourrissent les unes les autres, additionnant l'économique, le démographique et le politique. Un exemple de ce type est particulièrement éclairant, parce qu'il s'est déroulé sur une période relativement courte, et peut être assez isolé : il s'agit des Marocains émigrants vers l'ex-Sahara espagnol à la suite de la Marche verte de 1975. Ces Marocains émigraient vers une terre où leur gouvernement leur offrait des conditions économiques plus avantageuses. Ils allaient s'installer sur une terre très peu peuplée, où leur arrivée ne gênait guère, en dépit des oppositions géopolitiques avec l'Algérie. Et troisièmement, cette migration offrait au Maroc un moyen d'affirmer sa souveraineté sur l'ex-Sahara espagnol.

Ces quatre types classiques de facteurs migratoires vont inévitablement continuer

d'exercer des effets dans le futur. S'ajoutent d'autres facteurs que je rassemble sous les termes de nouvelles logiques migratoires, et qui sont la conséquence de temps nouveaux.

C. LES NOUVELLES LOGIQUES MIGRATOIRES

Le XXI^e siècle, dans la suite des dernières décennies du XX^e siècle, se caractérise par trois processus : la globalisation, l'internationalisation et la mondialisation. La définition que je donne à chacun d'eux, et qui récuse l'utilisation fourre-tout du terme « mondialisation », permet de les distinguer et d'en comprendre les conséquences migratoires.

La globalisation et les migrations politiquement facilitées

La **globalisation** est la dimension normative du mot mondialisation généralement utilisé dans un sens large et imprécis. Je définis la globalisation comme *l'ensemble des processus politiques visant à la mise en place d'organisations régionales des marchés et/ou d'une organisation planétaire unique des marchés. Les décisions politiques rendent les marchés de moins en moins segmentés ou hétérogènes par les frontières existantes entre les espaces nationaux ou régionaux.* La globalisation est donc l'ensemble des décisions politiques qui visent à abaisser les frontières politiques. Elle n'est pas seulement mondiale, à travers les décisions du GATT, puis aujourd'hui de l'OMC (l'Organisation Mondiale du Commerce), mais elle comprend également des processus régionaux, comme l'Union européenne, l'Aléna ou le Mercosur... Les décisions politiques consistant à diminuer l'importance des frontières se traduisent inévitablement par de nouvelles possibilités de mouvements de population. Par exemple, au sein de l'Union européenne, la libre circulation des hommes (de nationalité européenne ou non-européenne) est aujourd'hui un droit résultant des choix politiques des pays membres, droit valable *ipso facto* dans tout nouveau pays membre.

Le deuxième type de décision politique abaissant l'importance d'une frontière

provient de réglementations migratoires nationales conformes à une logique de globalisation. C'est le cas des Etats-Unis, précédemment cité, élargissant leur politique migratoire en autorisant les asiatiques à entrer selon les mêmes conditions que les latino-américains et en leur accordant certaines années de quotas spécifiques pour favoriser une plus égale proportion d'immigrants selon les continents. Autre exemple, les réformes intervenues dans plusieurs pays d'Europe à compter des années 1970 (1976 pour la France) et instaurant pour les immigrés réguliers (ou régularisés) un droit au regroupement familial, autre façon d'abaisser les frontières migratoires.

À ces deux types de décisions s'inscrivant dans la globalisation, il convient d'ajouter d'autres réformes politiques susceptibles d'accroître les mouvements de population. Par exemple, le passage à une monnaie unique comme l'Euro, en supprimant certaines contraintes des transferts financiers transfrontaliers, et en facilitant les comparaisons de coûts, peut rendre plus aisées des migrations.

La globalisation facilite en conséquence certaines migrations en raison de la levée partielle ou totale de barrières politiques auparavant dressées.

L'internationalisation et les migrations réticulaires

D'autres nouvelles logiques migratoires tiennent à l'internationalisation, dont l'accélération imprévue s'est révélée extraordinaire depuis les années 1980. Selon ma définition, **L'internationalisation**, dimension technique du terme trop général de mondialisation, *est l'utilisation d'un ensemble de techniques et de procédés réduisant l'espace-temps des échanges entre les territoires de la planète.*

Lorsque les politiques décident, après la création du Marché commun, les annonces du Président KENNEDY et toutes les décisions consécutives à ces démarches premières, d'accélérer le processus de globalisation, personne ne pouvait prévoir la facilitation de

la mise en œuvre effective des décisions de globalisation par l'invention et la diffusion de moyens de communication, matériels et immatériels, incomparablement plus rapides. Les moyens matériels concernent les transports aériens et les réseaux ferrés ; les moyens immatériels l'Internet, le courrier électronique... L'accélération de l'internationalisation peut être datée assez précisément selon deux phases se situant au tournant des années 1980 et la fin des années 1990. Dans la première phase, les vols aériens se raccourcissent, comme le symbolisent, en 1980, le tour du monde le plus rapide sur une ligne régulière (37 124 km, 44 heures 6 minutes), et, en 1981, le dernier vol de la Caravelle, le premier vol d'un Airbus, et le début d'exploitation de train à grande vitesse (ligne Paris-Lyon). Parallèlement, la microinformatique, absente des travaux prospectifs du début des années 1970, se diffuse. La seconde étape importante de l'internationalisation s'effectue dans les années 1990 avec le développement de l'Internet et du courrier électronique.

L'internationalisation facilite les mouvements de population parce qu'elle réduit l'espace-temps. Il y a un siècle, on n'aurait pas imaginé que des Sri Lankais se sentant opprimés puissent demander, 24 heures plus tard, l'asile politique en Suisse. Aujourd'hui cela est possible en moins d'une journée de vol et cela paraît tout à fait naturel, d'autant que la réduction de l'espace-temps s'accompagne d'une chute considérable des prix du transport. En outre, les migrations sont rendues plus aisées par la croissance, la facilité et la rapidité d'accès de l'information disponible. Toute personne, qu'elle souhaite ou non immigrer, peut bénéficier instantanément ou très rapidement d'informations lui permettant de faire des choix. Par exemple, lorsque la France décide, en 1997, une opération générale de régularisation des immigrés clandestins, l'information est disponible de façon pratiquement immédiate pour les immigrés clandestins vivant dans l'un des quatorze autres pays de l'Union européenne. Certains se rendent alors dans l'Hexagone pour essayer de bénéficier de cette opération, sachant

qu'une régularisation dans l'un quelconque des pays de l'Union vaut pour chacun d'entre eux.

En outre, la communication immatérielle permet une instantanéité des contacts : l'immigré n'est plus nécessairement isolé de sa famille d'origine qu'il peut contacter à tout moment via le courrier électronique ou le téléphone portable, moyens incomparablement plus rapides que des postes qui fonctionnent plus ou moins bien ou des communications téléphoniques via les centraux plus ou moins désuets des pays du Sud. Aussi peut-il exister des diasporas faisant peu de cas des cadre frontaliers, à l'instar de certaines sectes ou de certaines communautés fondamentalistes. Le local peut resurgir sous des formes déterritorialisées. Les outils d'internationalisation permettent par exemple à une thaïlandaise d'habiter sur le plateau de Millevaches, en ne regardant que la télévision thaïlandaise, en lisant uniquement des journaux thaïlandais, en communiquant par courriel exclusivement en langue thaï avec des Thaïlandais, et en mangeant essentiellement des produits thaïlandais qu'elle se fait livrer. En l'espèce, il lui est néanmoins impossible d'exclure toute relation avec le territoire vécu, dont son mari français de naissance.

Plus généralement, les changements apportés par l'internationalisation permettent le développement de ce que j'appelle « les migrations réticulaires », c'est-à-dire reposant sur le développement de réseaux qui effacent en partie la notion de frontière et permettent une grande souplesse dans la mobilité, comme le montre de façon incontestable et terrifiante le réseau terroriste Al Qaida.

La mondialisation et les migrations entrepreneuriales

La troisième cause des nouvelles logiques migratoires provient de la mondialisation, terme qu'il faut réserver à la *praxis* des agents économiques : je définis en conséquence la **mondialisation**, *stricto sensu*, comme les actions des firmes visant à répondre en tout lieu et sans discrimination particulière de délai et de prix aux spécificités de la

demande ; ces actions nécessitent pour les entreprises la mise en œuvre de stratégies mondialisées adaptées au contexte de la globalisation et de l'internationalisation. La mondialisation résulte du fait que les entreprises se sont vues contraintes de mettre en œuvre des stratégies mondialisées pour pouvoir satisfaire leurs impératifs et leurs besoins de résultats. Les entreprises ne souhaitaient nullement la mondialisation, qui a par exemple fait disparaître la Pan Am, tandis qu'IBM a failli déposer son bilan. Toute entreprise préfère disposer d'une rente de situation et bénéficier d'un marché captif, plutôt que d'être soumise en permanence aux contraintes d'une concurrence internationale. Mais, en raison de la globalisation et de l'internationalisation, la mondialisation des stratégies des entreprises est devenue impérative, nécessitant des migrations à deux niveaux. Il s'agit d'une part des migrations liées à la formation, qu'elle soit initiale ou tout au long de la vie, sachant que l'enseignement à distance n'exclut pas des rencontres réelles pendant une partie des cursus. D'autre part, ce que j'appelle "les migrations entrepreneuriales" résulte du fait que les entreprises doivent inévitablement penser "mondial" même si, en même temps, il s'agit de répondre localement aux besoins spécifiques de leur clientèle. Les entreprises organisent donc des migrations internationales pour certains de leurs collaborateurs, pour créer des filiales de commercialisation, des sociétés de production, des accords de partenariat (*joint venture*)....

Tant en raison des facteurs classiques de migrations que des nouvelles logiques migratoires, les mouvements de population exercent des influences sur la géographie culturelle. Les impératifs politiques et les exigences ethniques qui en découlent doivent être définis en considérant les fondements de l'unité du genre humain.

D LES IMPERATIFS POLITIQUES ET LES EXIGENCES ETHIQUES

Les impératifs politiques à l'égard des migrations internationales, quelle que soit la nature de ces dernières, dont l'objet essentiel

est d'enrayer tout risque de chocs de culture, sont au nombre de trois. Ils s'inscrivent dans le respect de deux exigences éthiques.

Trois impératifs politiques

Rappelons d'abord l'essentiel : le rôle premier d'un pouvoir politique est d'assurer sur son territoire la concorde sociale. Cet objectif n'est réalisable que si les différents habitants adhèrent à un universel commun, bien entendu respectueux des différences identitaires. L'objectif de cohésion sociale implique inévitablement une politique d'intégration, dont la langue constitue un véhicule essentiel. Comme on l'entend à Barcelone, un bon catalan est un Andalou qui a appris le catalan. D'autres ajoutent « et la sardane ». La connaissance de la langue du pays d'accueil, que l'on soit en Suède ou en Italie, ne garantit pas l'intégration, mais sa méconnaissance la freine incontestablement, voire l'empêche.

Or, cet impératif politique est négligé ou abandonné en France depuis un quart de siècle, comme l'attestent deux exemples : la politique de l'Education nationale instaurant un apartheid de fait, avec le système dit des langues et des cultures d'origine, qui ne s'applique qu'à certaines langues, dont certaines ne sont pas forcément des langues d'origine, et dont la pratique a eu pour effet d'accentuer le développement de l'illettrisme. Second exemple, une personne venant d'acquérir la nationalité française est censée connaître la langue française, et les associations souhaitant lui apprendre cette langue ne peuvent bénéficier d'aucune aide de l'Etat, via le Fonds d'action sociale. Ainsi oublie-t-on la phrase de Fernand BRAUDEL selon laquelle l'identité de la France c'est, à 80 %, la langue française.

Deuxième impératif politique, permettre aux personnes, ce qu'elles souhaitent généralement, de vivre et travailler au pays. Ce principe devrait guider toute politique d'aménagement du territoire, sachant qu'il ne contrevient pas à la nécessité d'aller acquérir temporairement d'autres compétences à l'étranger. Son application appelle de la part des pays développés des politiques de conseil

en développement et de soutien à la bonne gouvernance, pour enrayer toutes ces émigrations contraintes à devenir définitives en raison des politiques de leur pays d'origine obérant le développement. Il s'agit en même temps de refuser de piller – le terme peut paraître fort, mais il est juste – les ressources humaines des autres pays.

Or, contrairement à ces deux impératifs, nombre de discours adhérent à des sophismes conduisant à écarter la mise en œuvre de ces justes politiques migratoires. Le troisième impératif consiste donc à rejeter les quatre sophismes migratoires résumés ci-après.

Un premier sophisme, le sophisme sentimental, considère qu'un pays peut avoir les portes grandes ouvertes et que, par exemple, la France, avec sa tradition de liberté, doit permettre à n'importe quelle personne originaire de n'importe quel pays de s'installer dans l'Hexagone. Ce sophisme sentimental revient à penser que toute immigration est une chance pour la France et, implicitement, que l'émigration corrélative est une chance pour le pays de départ. Or ces derniers perdent alors des ressources humaines qui ne peuvent plus participer à leur propre développement.

Le sophisme mécaniste pense que les flux d'immigration dépendent exclusivement des intentions politiques affichées des pays d'immigration : je régule et je ferme et l'immigration baisse, j'ouvre et les immigrants viennent. Or, une telle automaticité n'est nullement prouvée comme l'atteste le cas de la France au cours de ces vingt-cinq dernières années. Plus récemment, l'ouverture par le Chancelier SCHRÖDER de l'Allemagne aux informaticiens indiens, sans s'interroger du propre besoin de l'Inde en informaticiens, a en partie échoué.

Le troisième sophisme est utilitariste : selon lui, les pays manquant de ressources humaines peuvent tout simplement aller puiser dans les autres pour satisfaire leurs besoins. Or une telle compensation est mathématiquement impossible, car elle s'apparente au tonneau des Danaïdes. En

outre et surtout, il n'y a pas de politique plus égoïste que celle qui consiste à prendre selon ses besoins à l'étranger des ressources humaines. C'est une sorte de forme modernisée d'esclavage.

Enfin le sophisme rousseauiste considère que la concorde s'établit de façon automatique sur un territoire. L'homme arrivant dans une société étant a priori parfait puisque non encore circonvenu par elle, il n'y a pas besoin de déployer de politiques d'intégration.

Le refus de ces quatre sophismes s'ajoute aux deux impératifs politiques précédemment énoncés pour conduire à deux exigences éthiques.

Deux exigences éthiques

La première consiste à être capable d'appréhender la réalité de l'autre, c'est-à-dire la réalité de soi-même. Puisque toute identité authentique est plurielle, la mienne est plurielle et celle de tout autre homme l'est également. Ce caractère pluriel de l'identité est confirmé en considérant les personnes qui souffrent de troubles psychiatriques, dont la pathologie provient de l'incapacité à accepter le caractère pluriel de leur propre personnalité, de l'impossibilité de marier la complémentarité de leur propre diversité, d'où la fuite dans une attitude morbide en cas de psychose, dans une attitude de replis en cas de schizophrénie ou dans les angoisses de la névrose.

Il faut refuser d'enfermer l'autre dans une culture monolithique, immuable, fermée, et donc écarter les raisonnements simplificateurs tels les suivants. Les Maghrébins sont tous des Arabes, et faire fi de l'héritage berbère. Les musulmans sont des Arabes, alors que ces derniers ne forment que 20 % des musulmans. Les Arabes sont des musulmans, et oublier les Coptes ou les Maronites. Autre exemple, erreur fréquemment déversée par les médias, le conflit du Proche-Orient supposerait simplement de séparer les Juifs des Musulmans, ce qui revient à omettre les Arabes israéliens d'un côté, les Arabes chrétiens de l'autre, et l'essence pluri-religieuse de Jérusalem.

Cette tentation d'enfermer l'autre dans une identité collective unique, parfois exacerbée par certains dans le seul souci d'affirmer leur pouvoir, est à l'origine de tous les chocs de culture, et de nombreuses guerres civiles ou internationales. Il est donc fondamental de comprendre cette exigence éthique selon laquelle chaque homme doit être regardé et considéré dans son identité plurielle.

La seconde exigence éthique suppose un véritable dialogue supposant le refus de catégories préétablies, voire préconçues, et *ne varietur*. Elle se définit comme la reconnaissance de ce que j'appelle le *droit à l'indifférence*. Des cultures doivent pouvoir cohabiter dans un universel commun, tout en vivant leurs propres différences, sans que ces différences ne fassent l'objet ni de sentiment de refus, ni de sentiment d'approbation, mais soient simplement acceptées au nom du droit de chaque homme à vivre toutes ses propres

différences conformément à l'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 : « La liberté consiste à faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ».

En conclusion, j'espère avoir fait comprendre que tout choc de cultures trouve sa source dans une méconnaissance, implicite ou explicite, des fondements de l'unité du genre humain, et que cette méconnaissance est, malheureusement, trop souvent attisée par des responsables politiques qui y trouvent un intérêt personnel ou une source de pouvoir.

Demain comme hier, les migrations sont inhérentes à l'histoire de l'humanité, même si leur nature évolue sous l'influence de processus nouveaux. Cela exige plus que jamais d'éclairer les responsables sur les impératifs politiques, qui sont de leur responsabilité, et tous les hommes de bonne volonté sur les exigences éthiques seules à même d'effacer par la concorde les risques toujours rémanents de chocs de culture.

ECHANGES DE VUES

Le Président : La densité de cette communication ne va pas manquer de soulever les questions les plus pertinentes. En voici une... plutôt impertinente.

A la faveur des techniques de communication, nous avez vous dit, un Thaïlandais, perdu sur le plateau de Millevaches, pourrait se retrouver chez lui aussi bien qu'à Bangkok. En transposant, ce serait affirmer qu'un Français perdu en Thaïlande pourrait survivre sans les viandes de bœuf et de mouton, ou encore les fromages, qui font la richesse du Limousin. Autrement dit, peut-on gommer la cuisine dans l'analyse des migrations ?

Je retiens, par ailleurs, « l'exigence éthique » que nécessite la présence des immigrés dans une population donnée. Comment une population déchristianisée – ou, en sens inverse, fanatisée – pourra-t-elle longtemps faire du respect du prochain sa ligne de conduite ?

Françoise SEILLIER :

C'est une précision que je demanderai à notre ami à propos toujours du Thaïlandais ou de la Thaïlandaise. En tant qu'individu, je vois bien ce que vous voulez dire mais quid de ses enfants si jamais elle s'est mariée ?

Et ensuite, qui transmet cet universel commun ? Qui est d'accord, d'abord, pour le reconnaître puisque vous avez parlé des difficultés au niveau de l'école qui est censée être un milieu transmetteur ? Qui, concrètement ? Est-ce les médias ? Est-ce l'école ? Est-ce la famille ? Si c'est une condition nécessaire que la reconnaissance de cet universel commun, qu'en est-il ?

Jean-Didier LECAILLON :

J'ai deux questions brèves à poser à Gérard-François DUMONT. La première concerne la logique des mouvements migratoires. Il a très justement défini le phénomène de globalisation et j'adhère tout à fait à sa définition. Je m'interroge sur la corrélation entre l'ouverture des frontières politiques, la

globalisation, et le mouvement migratoire. La corrélation n'est pas évidente. Ainsi, après l'instauration du marché unique, on pensait effectivement que la mobilité de la population au sein de l'espace européen allait s'accélérer. Ce n'est pas tellement ce que l'on a constaté, en tout cas du point de vue français, mais c'est peut-être dû à la culture française qui porte peu à la mobilité. Est-ce qu'il y a un transfert des productions ou des facteurs de production ? Pour poser la question différemment : quid en ce qui concerne la délocalisation ? Lorsque l'on dit que des entreprises se délocalisent, elles vont s'implanter ailleurs, là où il y a de la main d'œuvre pour éventuellement rapatrier de la production, des marchandises. Je me demande si l'ouverture des frontières a facilité les échanges de marchandises et n'a pas finalement freiné le mouvement des hommes ?

La seconde question concerne la fin de l'exposé. J'ai bien compris et j'ai tendance à acquiescer à cette notion d'identité plurielle en ce qui concerne les individus mais ma question concerne les perspectives en matière de communauté nationale. Est-ce qu'il est possible d'avoir une société multiculturelle ?

Gérard-François DUMONT :

Comment se fait l'éducation ? L'éducation se fait d'abord dans la famille, dans le quartier et à l'école, dans les associations, dans l'ensemble des activités auxquelles participe un enfant ou qu'il reçoit passivement. Ces différents vecteurs éducatifs ne sont respectueux des fondements de l'unité du genre humain que s'ils sont imprégnés de valeurs qui doivent guider leur action, encourager à transmettre la compréhension de la nécessité d'un universel commun c'est-à-dire le fait que je ne peux vivre ma propre différence que si je respecte la différence qu'est l'autre, tout autre.

Or notre société française et européenne semble oublier les valeurs fondatrices de sa civilisation. C'est la raison pour laquelle j'ai

dirigé un livre sur *Les racines de l'identité européenne*. Mon souci est que nos sociétés soient pénétrées des éléments qui permettent l'enseignement de cet universel commun : la famille, les dirigeants politiques.

Concernant l'éducation, je suis plein d'espérance. L'expérience acquise m'a enseigné que, contrairement à ce que déclamaient le ministre de l'éducation le plus médiatique de ces dernières années, la grande majorité des enseignants sont disponibles pour un enseignement humaniste. Autrement, c'est davantage à la tête que sont les maux alors que le corps lui, est souvent beaucoup plus sain qu'on le croit.

Concernant les interrelations entre la globalisation et les nouvelles logiques migratoires – objet d'un entretien paru dans *Libération* le 18 mars – il faut bien comprendre c'est que la formule " Vivre et travailler au pays ", développée en France d'abord en Bretagne puis dans l'Aveyron, est universelle. L'homme, si on lui donne effectivement le choix, souhaite dans une proportion largement majoritaire, vivre et travailler au pays, même si cela n'exclut pas l'acquisition de savoirs et d'expériences temporaires ailleurs. L'humain ne se résout à émigrer définitivement que sous la contrainte : politique, économique, démographique... Nos technocrates européens se trompent lorsqu'ils pensent que la libre circulation des hommes exige forcément des flux quantitatifs importants à l'intérieur de l'Europe, alors que cela n'entraîne que les flux jugés nécessaires et d'ailleurs limités par l'absence d'une grande politique d'enseignement plurilingue qui devrait être prioritaire en Europe. Cette erreur de nos technocrates européens montre leur incompréhension de ce qu'est l'unité du genre humain, incluant le caractère pluriel de l'identité. Elle est bien révélée par ces sondages absurdes, périodiquement réalisés, où on demande aux habitants de l'union européenne : " est-ce que vous vous sentez d'abord français, ou d'abord européen, d'abord allemand ou d'abord européen, etc. Or les habitants de notre continent ne se sentent pas d'abord quelque chose, mais à la

fois identifiés par leur ville d'origine, par leur territoire vécu, par leur région, par leur pays, et par leur continent, par leur religion, par leur famille.. sans qu'aucune de ces identités n'excluent l'autre. Or la question du sondage précité est posée de telle façon qu'elle met en opposition des identités qui s'emboîtent entre elles. Voici effectivement le cœur du problème : l'incompréhension de la signification de la réalité identitaire.

Janine CHANTEUR :

Votre bel exposé a mis en lumière une exigence très profonde : l'ouverture de chacun de nous à la réalité de l'autre qui me paraît, non seulement la base de l'unité du genre humain, mais aussi le fondement de toute valeur spirituelle, et des réalisations pratiques qui s'en inspirent.

Cependant, je voudrais vous poser deux questions. La première concerne les valeurs culturelles auxquelles le pays d'accueil peut tenir très fortement à juste titre. Comprendre la diversité de l'autre et la sienne propre implique-t-il nécessairement une transformation de nos valeurs ? S'agirait-il pour nous d'une ouverture féconde vers une unité plus riche du genre humain ou, à l'inverse, d'un abandon de certaines de nos valeurs ? C'est une question qu'on est amené à se poser quand on est de bonne foi.

La deuxième question : que faire devant les dogmatismes de part et d'autre quand ils s'affrontent dans un Etat ? Que peut-on faire pour revenir à l'unité ?

Francis JACQUES :

Je voudrais intervenir sur les catégories : unité, unicité, différence, pluriel, universel qui sont opératoires dans votre propos. Je les ai prises comme fil directeur pour écouter votre conférence qui m'a beaucoup apporté d'un point de vue thématique et méthodologique.

Première remarque. Ma réflexion sur les deux catégories de l'espace et du temps s'est trouvée stimulée. Plusieurs historiens comme BRAUDEL, Lucien FEBVRE, LE ROY LADURIE ont engagé une confrontation avec la géographie pour constituer une

anthropo-géographie. Le temps n'est plus où lorsqu'on parlait en termes d'espace, on était contre le temps. Mais voici que vous partez de la géographie. Fascinant. C'est qu'avec la migration géographique, le géopolitique, le géoculturel, le préfixe *géo* - insiste sur l'importance de l'espace à côté du facteur temps, sur les localisations à côté des périodisations.

Je me suis rapporté à ma propre série textuelle. Les philosophes ont parlé de l'espace et du temps. Pour Jules LAGNEAU, l'espace, est la marque de ma puissance et le temps, la marque de mon impuissance. Pour BERGSON, l'individu qui occupe tellement peu de place dans l'espace, occupe tout un monde dans la durée ! Simone WEIL accentue l'enracinement dans un lieu et un universel concret, tout en maintenant la montée à l'universel. Mais c'est M. FOUCAULT qui a souligné qu'en philosophie, on insiste plutôt sur le temps. *Sein und Zeit* (Heidegger), pourquoi pas *Raum und Zeit* ? En histoire des sciences, le vocabulaire temporel a conduit plutôt à un modèle de conscience individuelle. Le vocabulaire spatial permet le repérage des implantations, des délimitations, des organisations de domaines, sans tourner forcément le dos à l'histoire. Il faudrait une méthodologie de la discontinuité qui tienne compte des espaces de référence. Une conceptualisation spatiale incertaine contraste avec la profusion de métaphores telles que champ, domaine, territoire, sol et lieu. Avec débordements, dispersions, recouvrements. Ces métaphores sont autant *stratégiques* que géographiques. Vous le disiez, une armée, une population migrante « se déplacent ». On pourrait ajouter que le « champ » renvoie au champ de bataille, la « province » au territoire vaincu (*vincere*), la « région » au commandement militaire, administratif ou militaire (*regere*). Pour autant des rapports de pouvoir, pour ne pas dire de force, passent à travers le savoir.

Ce jeu des catégories d'espace et de temps m'est familier en philosophie. Je l'avais présent à l'esprit e vous écoutant. On voit bien que le jeu des catégories est essentiel pour faire une pensée. J'ai trouvé très fine

vos observations qu'au fond, dans la migration, on transporte, en se déplaçant, son identité collective. Quel est le chemin hasardeux de l'identité culturelle ? Qu'est-ce qui lui permet de rester la même dans les déplacements ?

Excellentes questions. Bons sujets de thèses de géo-anthropologie culturelle ! Toute identité culturelle s'installe dans le temps, se transmet *hors génome*, selon Axel KAHN. Il est saisissant de voir ces déplacements migratoires réaliser l'unité concrète des deux catégories d'espace et de temps. À un autre moment, votre allusion à des contacts déterritorialisés m'a frappé. Il m'est revenu qu'au fond, toute la philosophie hellénique s'est voulue déterritorialisée dans ses îles grecques par rapport aux grands Empires qui les entouraient. La déterritorialisation joue aussi dans la culture.

Seconde remarque. Espace-temps, mais aussi universel, identité, différence. J'ai trouvé très intéressante votre analyse de l'identité et des différences identitaires. L'unicité de chaque homme, l'identité collective, sa valeur de relais et de transmission. Je me suis demandé si ce sont là toutes les différences identitaires ? Touchant l'individu, il s'agit de ce qu'on appelle *l'individuation*. C'est plutôt la personne qui s'identifie. Comment rester la même (*idem*), à travers le temps, à travers toutes les communications où il m'est donné d'entrer ? Soit que je prenne la parole, en première personne, soit qu'on me l'adresse en seconde personne, soit qu'on parle de moi en troisième personne. Telle est *l'identification* personnelle par recouvrement de *je, tu et il*. Mais au demeurant j'ai des prédicats individuels : taille et poids, sexe, couleur d'yeux, sérum spécifique. L'identité personnelle n'est pas l'individuation. Les identités de l'individu et de la personne ne sont pas du même type. Cela n'aurait pas d'importance si nous ne posions pas des problèmes de culture de la personne. Bref, je souhaiterais introduire parmi vos catégories une différence identitaire supplémentaire qui concernerait la personne.

Les catégories du pluriel, de la différence ne sont pas moins décisives. Je trouve fondamental de penser le pluriel aujourd'hui. Cela ne va pas de soi. L'Occidental se voulait universel, de civilisation, quitte à mondialiser cet universel. Mais nous sommes conscients qu'il existe d'autres civilisations et donc d'autres barbaries. De là des questions inédites, qui portent sur le pluriel. Qui est civilisé ? Qui est barbare ? Avec un nouveau clivage, barbarie interne /externe. Vous pouvez bien avoir une barbarie interne par involution, régression, déchéance, mais vous exercez une barbarie externe lorsque vous prétendez assimiler et finalement nier l'autre civilisation. Si des populations se déplacent et si d'autres populations sont appelées à accueillir ou à exclure des immigrants, cette question passe au premier plan.

Jacques ARSAC :

Il m'a semblé que votre universel n'était pas totalement universel mais limité à un temps, un lieu, une culture, quelque chose comme ça. Est-ce vrai ?

Gabriel BLANCHER :

Monsieur le Président, j'ai beaucoup apprécié la profondeur et la clarté de la communication de Monsieur le Recteur DUMONT et je voudrais lui poser une question : a-t-on étudié l'attitude politique en matière de choix et d'accueil des immigrants de pays comme l'Australie ou la Nouvelle-Zélande qui se trouvent depuis très longtemps soumis à une pression d'immigration très forte ? Peut-être y aurait-il des leçons à en tirer, qu'en pense-t-il ?

Gilbert SIBIEUDE :

Notre pays devient de plus en plus tributaire de toutes les relations qu'il entretient avec ses voisins et avec la planète.

Les déclarations fracassantes de l'ONU, il y a deux ou trois ans, nous faisaient un devoir d'accueillir 25 millions d'immigrés pour assurer simplement le service des retraites. Un simple calcul donnait que la Chine devait importer 500 millions d'immigrés à la même période. Que peut-on dire du bien-fondé, des causes et des conséquences de ces

déclarations, parce qu'elles ne sont pas neutres ?

La deuxième question concerne l'Europe. Si j'ai bien compris, dans les Commissions ou dans les Directions générales aucune n'a en responsabilité la famille et l'enfant. Que faut-il penser de cela ? Est-ce que c'est une indifférence provoquée par des groupes féministes ou autres, est-ce simplement parce que cela ne trouve pas sa place dans l'économie ou dans la finance ?

Gérard-François DUMONT :

Concernant les valeurs culturelles, il est clair qu'un pays ne parvient à assurer sa fonction première, la concorde sociale sur son territoire, que si l'ensemble des personnes qui y habitent adhèrent à un certain nombre de valeurs communes propres à permettre cette concorde. Ces valeurs, il faut aussi permettre aux nouveaux arrivants de s'en imprégner, parce qu'elles sont la source même de la cohésion sociale et donc par nature *ne varietur*. Toute société doit tendre vers la concorde sociale ou, sinon, elle risque un processus de « libanisation », à l'image de ce pays qui a subi 17 ans de guerre civile et encore toutes les conséquences actuelles. En fait, le risque de racisme en France est heureusement très limité en raison de la culture propre de notre pays dont de nombreux habitants ont par exemple, en toute discrétion et donc sans laisser beaucoup de sources pour l'Histoire, protégé des juifs pendant la Seconde guerre mondiale. Le grand danger social n'est donc pas le racisme, mais le multi-racisme, c'est-à-dire des conflits entre des personnes se considérant si différentes qu'elles en refusent l'unité du genre humain et n'acceptent que de s'opposer.

Que faire devant les dogmatismes ? Cette question est au cœur de cette communication et de l'ensemble de mes travaux, dont l'un des objectifs, en fidélité avec mon maître et ami Alfred Sauvy, est le refus de tout dogmatisme. Prenons un exemple : au début des années 1980, la France ne considérait que deux attitudes concernant la migration, soit celle de Monsieur LE PEN, soit celle de Monsieur Harlem DÉSIR, deux dogmatismes extrêmes

aussi absurdes l'un que l'autre, et qui se rejoignent dans le refus de l'unité du genre humain, le premier par des violences pas seulement verbales, et le second par le prêche d'un « droit à la différence » niant le besoin impératif d'un universel commun et à l'opposé du droit à l'indifférence si nécessaire. Or, il existe d'autres politiques migratoires possibles, respectueuses des exigences éthiques et permettant de satisfaire l'avenir de notre pays. Il est d'ailleurs à regretter que ceux qui condamnaient le dogmatisme de Monsieur LE PEN n'aient pas condamné avec une voix aussi puissante le dogmatisme de Monsieur Harlem DÉsir, mais peut-être s'agissait-il pour eux de faire parler de Le Pen grâce à une contre-publicité, de faciliter son essor électoral.

Monsieur le Professeur JACQUES pose une question fondamentale. Nous avons toute une tradition consistant, par souci intellectuel et de recherche, à distinguer l'histoire et la géographie, deux disciplines pourtant inséparables. Certes, l'espace est à la géographie ce que le temps est à l'histoire. Mais, y a-t-il des événements temporels que l'on puisse comprendre sans les replacer dans leur cadre géographique ? Et y a-t-il des éléments géographiques que l'on puisse comprendre sans les replacer dans leur cadre temporel ?

Autre point soumis à discussion, il est vrai que, dans ma communication, je n'ai pas utilisé le mot "personne", et il faudrait du temps pour engager la réflexion sémantique sur cette question. J'ai préféré partir du vécu des hommes qui voient inévitablement dans l'autre au prime abord un « individu » et non une personne, surtout dans un siècle marqué par le contexte de la « foule solitaire », accentué par un anonymat croissant lié aux processus d'urbanisation. En tout état de cause, que l'on parle d'individu ou de personne, l'homme s'inscrit dans un cadre spatial et temporel. Chaque individu, effectivement et réellement unique, baigne toujours dans un environnement historique, géographique, culturel, dont il ne peut s'exclure. Considérons pour illustrer ce propos une œuvre artistique. Quand nous

regardons une des toiles maîtresses de Salvador DALI, le nom du peintre nous vient immédiatement à l'esprit, la caractéristique unique de sa peinture ne fait pas de doute, Dali est unique ! Néanmoins, cette œuvre, fruit de cet homme unique, en l'analysant, exprime en même temps une époque (la prémonition de la guerre civile espagnole sur certains de ses tableaux, la Seconde guerre mondiale...), une géographie (la présence de Cadaquès ou de ses environs), une école de peinture datée (le surréalisme). Si un homme nommé DALI, au lieu d'être né à Figueras, en pays catalan en 1904, avait vécu au XVI^e siècle, son œuvre picturale aurait été totalement différente. Cet exemple prouve à la fois les trois fondements de l'unité du genre humain que sont l'unicité exclusive, l'appel à la création et la caractéristique pluriel de l'identité (et, en particulier dans ce cas, l'identité historique et géographique de tout homme).

Autre question posée, l'universel commun est-il universel ? La réponse est sans hésiter positive même si les modalités de cet universel peuvent varier selon les territoires. Elle s'illustre avec le terme catholique qui signifie universel. Le message que JÉSUS a délivré aux hommes, à tous les hommes, dépassant irrévocablement la notion antérieure de peuple élu, est véritablement révolutionnaire, fondamentalement nouveau, et incontestablement universel. Par exemple sur l'amour humain ou sur l'égalité en dignité et en responsabilité de la femme par rapport à l'homme. Il existe donc un universel commun à la pluralité des cultures, dont la mise en œuvre est impérative, à condition bien sûr d'avoir une vision pacifique, favorable au développement et à la création, non une vision nihiliste de l'humanité.

Juste un mot sur la question posée concernant l'Australie et la Nouvelle-Zélande. La culture australienne est née dans un contexte historique qui n'a rien à voir avec la culture néo-zélandaise. Ces deux pays ne s'inscrivent pas du tout de la même façon dans leur trajectoire historique et culturelle. Ils déploient d'ailleurs des politiques assez différenciées.

Le véritable problème est que nous employons souvent les mêmes mots pour dire des choses différentes. Prenons l'exemple de la colonisation. Nous parlons de la colonisation britannique ou de la colonisation française. Or, dans la pratique, la colonisation britannique et la Française n'ont absolument rien à voir, comme le prouvent par exemple les rapports totalement différents entretenus par les Français et les Anglais avec les indiens d'Amérique. Il faudrait employer deux mots différents puisqu'il s'agit de deux conceptions fondamentalement différentes de la façon de se comporter sur un territoire.

Concernant le rapport de l'ONU sur les migrations de remplacement, il s'inscrit en réalité dans ce que j'ai appelé le sophisme utilitariste, dont la caractéristique principale est l'égoïsme. Considérant une Europe vieillissante qui veut bénéficier des avantages du vieillissement (le faible investissement en capital humain) sans en subir les inconvénients, l'ONU a effectué un exercice mathématique et technocratique. Or ma communication portait justement sur l'idée que de la main-d'œuvre qui se déplace ne s'assimile pas à des machines. Les échecs de d'intégration sont justement liés au fait d'accueillir de la main-d'œuvre en oubliant que, derrière ses apports productifs, il y a des êtres humains et leurs descendants.

Quant à la question de la famille, il est vrai que, selon les traités européens actuels, la famille est totalement absente, le mot n'étant jamais utilisé. À aucun moment, on n'envisage le bien-être des familles. Le seul bien-être inscrit dans les traités européens, et dans un protocole du traité de Maastricht, est le bien-être des animaux, sans d'ailleurs que ce protocole précise s'il s'agit des vaches ayant la maladie de Creutzfeldt-Jakob, des moustiques, des chiens ou des chats. En revanche, les traités européens, et plus précisément celui d'Amsterdam, pour qui la famille est hors champ de l'Europe, intègrent les dossiers « immigration » (politique d'asile, procédures et conditions d'accueil, statut de résident de longue durée, regroupement familial...) dans les politiques communes. Pour des raisons longues à analyser, on peut

constater que les instances européennes ont jusqu'à présent peu avancé dans l'harmonisation migratoire, les propositions de la Commission n'étant pas tranchées. Pourtant, juridiquement, il n'y a plus de politique migratoire française indépendante. La politique migratoire doit se décider à Bruxelles, selon la règle de l'unanimité, en application des derniers traités européens.

En fait, l'Europe est en train d'oublier une dimension : l'avenir de la vie en Europe suppose l'existence de corps intermédiaires et notamment l'existence de familles. Donc il n'y a pas d'avenir de l'Europe sans avenir de la famille en Europe.

Jacques HINDERMEYER :

Demain, vous êtes ministre de l'Intérieur, quelle politique d'immigration faites-vous ? Quotas ou pas, autre chose ? Dans la situation idéale, que vous nous avez décrite et où nous ne nous trouvons pas, hélas ! il faut bien faire quelque chose, en attendant qu'on arrive à une solution qui respecte les uns et les autres.

J'assistais à la séance de l'Académie des Sciences morales et politiques, au cours de laquelle notre ami Jacques DUPÂQUIER a dit : « si nous continuons ainsi dans trente ans la France sera musulmane ». Qu'en pensez-vous ?

Françoise MEAUZÉ :

Notre intervenant a éliminé, de la question de Françoise SEILLIER, la partie concernant les médias, est-ce volontaire ou non ? J'ai l'impression que dans le choc des cultures, le rôle des médias n'est pas neutre car ils ont une façon de nous présenter la culture, différente de la nôtre, qui est quelquefois un peu tendancieuse. Je pense, en particulier, à une émission de ARTE relativement récente sur les Musulmans, la façon de présenter l'Islam, ce qu'était l'Islam.

La famille est, effectivement, absente des traités en Europe. On nous a toujours répondu que c'est parce qu'il n'existait pas de définition de la famille. J'ai eu l'occasion depuis peu de temps de me pencher sur un certain nombre de textes de l'ONU et j'ai été

extrêmement frappée de découvrir que l'on voit apparaître, au coin du bois, ces nouvelles formes émergentes de famille ; c'est la définition exacte qu'en donne l'ONU. Il y a eu, la semaine dernière à l'UNESCO, une conférence internationale sur la voix des familles dans le dialogue entre les civilisations qui était organisée par l'Organisation mondiale de la famille dont je suis responsable pour la région européenne, donc j'avais préparé cette conférence. Cette organisation a fait monter au créneau pour défendre la famille dite traditionnelle les pays arabes. Ce ne sont pas les pays européens qui étaient dans la salle. Ils se sont joints, après, mais ils n'ont pas été les premiers à prendre position. Donc, effectivement, si en Europe, on doit prendre en compte la famille, on va se trouver face à cette très grave question de savoir définir ce qu'est la famille. Chacun de nous le sait, parce qu'il l'a vécu, et on veut nous faire croire qu'on peut la vivre autrement. Choc de cultures.

Michel BERGER :

Je suis tout à fait conscient, Monsieur le Recteur, que dans les réponses que vous avez apportées aux différentes questions, vous avez partiellement répondu à celle que j'avais l'intention de vous poser.

Il m'a semblé que vous vous attachiez davantage à des attitudes personnelles qu'au problème politique. La politique a pour référence le bien commun et il y a une hiérarchie des biens communs, celui de la famille, celui de la nation et il y a le bien commun international. Aussi je reprendrai volontiers la question du Professeur LECAILLON : une société multiculturelle est-elle possible ? je la compléterai pour demander comment se situe une société multiculturelle par rapport au bien commun de la communauté dans laquelle je vis ? La notion d'un universel commun me paraît liée à celle d'un citoyen du monde et je me demande s'il est raisonnable de parler de citoyen du monde.

Nicolas AUMONIER :

Monsieur le Recteur, je prolongerai la question de l'Amiral BERGER par une

question sur Israël et l'OLP. Que répondez-vous, en démographe, lorsque l'explosion démographique devient une arme politique ?

Gérard-François DUMONT :

Le ministère de l'Intérieur ne me suffit pas pour mettre en œuvre les politiques que je souhaite déployer parce que la première est une politique d'intégration qui a été abandonnée depuis un quart de siècle. Parallèlement, il s'agit de revoir le code de la nationalité pour le rendre compréhensible : actuellement, quelqu'un peut vivre en France sans savoir s'il est de nationalité française ou étrangère, compte tenu de la complexité du code.

Aujourd'hui, la France n'a pas de politique migratoire mais des procédures migratoires. Or, peut-on résoudre des questions de fond seulement avec ces procédures ? Il faut d'une part des réglementations claires et précises. Il convient d'autre part de refuser de « piller » les autres pays, c'est-à-dire que je souhaite aussi arrêter de financer les pays dont la gouvernance est mauvaise. En continuant de subventionner des mauvais gouvernements, on ne résout absolument pas les problèmes. Il aurait mieux valu que ces mauvais gouvernements n'aient plus de ressources et de bonnes révolutions (des œillets ou de velours) pour les remplacer par des gouvernements éclairés. Certaines subventions des pays du Nord ne servent qu'à pérenniser des situations de mauvaise gouvernance.

Je n'ai pas répondu sur la question des médias. Je pense dans une certaine mesure, même si le propos doit être nuancé, que nous avons peut-être aussi les médias que nous méritons. On ne peut pas imaginer que l'on puisse donner des ordres et des contrordres aux différents médias, les médias évoluant au fur et à mesure que la société française évolue elle-même. Lorsque les médias livrent des informations intéressantes, c'est parce qu'ils se rendent compte que leur opinion publique considère qu'il serait temps d'évoluer dans le bon sens.

La grande difficulté provient de ce que les médias sont composés de présentateurs placés sous l'empire de la tyrannie du court terme, et qu'une part non négligeable d'entre eux connaissent une vie assez désorientée. Ils voient forcément la réalité par le prisme de leur relative absence de sens de la durée et de leur propre vécu personnel. Dans une société de liberté, on ne peut contraindre les médias, mais il convient de savoir les utiliser. Prenons l'exemple d'Internet, une innovation absolument extraordinaire puisque, grâce à Internet, chaque humain peut bénéficier d'une bibliothèque absolument fantastique. Simplement, dans cette bibliothèque, il y a du bon grain et de l'ivraie. Cela veut dire que la mission fondamentale éducative consiste à enseigner aux jeunes comment distinguer l'ivraie du bon grain. Nous ne sommes plus au temps de l'Encyclopédie de DIDEROT et d'ALEMBERT, dans laquelle, grosso modo, le contenu des entrées formait, malgré quelques propos subjectifs, une référence incontestable. Dans Internet, le pire côtoie le meilleur, ce qui souligne la question de la responsabilité de l'homme. J'aime donner l'image des couteaux dans le tiroir la cuisine. Soit on s'en sert pour couper la viande, soit on s'en sert pour s'entre-tuer. Internet c'est la même chose. Soit on s'en sert pour le développement humain, soit on s'en sert à des fins reptiliennes.

Autre question posée, la définition de la famille. Permettez-moi de rappeler ce que j'ai écrit dans le livre *Pour la liberté familiale*, primé par votre Académie. Il faut bien comprendre qu'on ne peut pas, à mon sens, avoir d'idéologie familiale parce que la famille ne s'enferme pas dans une idéologie. Elle est liée directement au vécu des individus et aux identités plurielles de chacun des membres de la famille. Autrement dit, un Français, selon qu'il épouse une Japonaise ou une Espagnole, aura un vécu familial différent, et l'on ne peut pas adosser ces vécus à une idéologie. En revanche, l'histoire est nourrie d'idéologies antifamiliales, parce que la famille, est forcément détestable, pour toute idéologie totalitaire, par son essence de lieu d'éducation privilégié et de liberté. Prenons le cas fabuleux de l'URSS, qui illustre la

formidable résistance de la famille d'abord aux décisions antifamiliales des deux premières décennies du communisme, puis la résistance passive à l'idéologie régnante. Le système totalitaire en 1917 a détruit tous les livres d'histoire antérieurs, a changé les noms des villes, les noms des rues... Malgré cet effacement complet du passé, plus de soixante-dix ans plus tard, en 1989, des Russes ont pu dire "cette rue s'appelait ainsi, telle autre ainsi, ce village s'intitulait ainsi...". Qui a permis la mémoire et la transmission de ces informations effacées à jamais par un communisme qui « faisait table rase du passé » ? En aucun cas le système éducatif soviétique, mais la famille, bien sûr !

Pour promouvoir l'importance de la famille dans la logique de la concorde sociale, il faut d'abord absolument conserver cette référence essentielle qu'est la charte de 1948 de l'ONU. Tout doit être fait pour expliquer que les bons textes sont les textes qui durent. Rappelez-vous les projets de 1989 "on va profiter du bicentenaire de la déclaration des Droits de l'Homme de 1789 pour rédiger une nouvelle déclaration des droits de l'homme". Nous nous sommes mobilisés pour dire : "on ne modifie pas un texte fondateur". De façon continue, il faut combattre les idéologies antifamiliales, présentes par exemple chez Platon, qui réémergent périodiquement tout au long de l'histoire de l'humanité.

Vous m'interrogez sur la société pluriculturelle. Je crois avoir essayé de faire comprendre que, par nature, toute société est pluriculturelle, puisqu'elle est composée d'individus disposant chacun d'une identité plurielle. La France a toujours été pluriculturelle, avec les Picards, les Normands, les Tourangeaux, Les Angevins, les Bretons, les Auvergnats, les Alsaciens... Vous rappelez que j'ai été Recteur de l'Académie de Nice. J'ai pu y constater combien le fleuve Var continue d'être, au sein même du département des Alpes-Maritimes, une frontière fondamentale ! Vous ne pouvez rien comprendre à votre mission de Recteur de l'Académie de Nice si vous ne savez pas

que la rive gauche correspond à l'ancien comté de Nice et la rive droite, à la Provence !

Je ne répondrai pas à la question de Nicolas AUMONIER parce que j'ai rédigé, au cours de ces derniers mois, un article sur la question du Proche-Orient qui va être prochainement publié. La Palestine historique présente aujourd'hui des guerres démographiques permanentes, tant en matière de natalité que de migration. L'analyse de ces guerres

démographiques et des processus en cours conduit à montrer que la partition n'est pas la paix. La seule solution est donc une Confédération palestinienne, sur l'ensemble de la Palestine historique, Confédération dont je pose les fondements. Dans le climat actuel, cette idée ne peut sans doute pas se concrétiser rapidement, mais il n'est pas interdit de travailler pour la paix, même si elle n'arrive que plus tard quand les esprits auront suffisamment mûri.